Inscriptions à l'Université : le tirage au sort, «une vaste hypocrisie antirépublicaine»

12/06/2016 à 10h27

Tribune de Jean-Loup Salzmann, président de la Conférence des présidents d'université (CPU) et Gilles Roussel, président de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée et président de la commission Formation et insertion professionnelle de la CPU sur le tirage au sort organisé pour l'inscription dans les filières très demandées.

> *Qu'une admission dans une filière universitaire se fasse au hasard et non pas sur les qualités des candidats est une hérésie et ne peut que ternir l'image de l'université et de la qualité de ses diplômes. D'ailleurs le ministère, dans un accès de franchise inédit, le reconnaît en se félicitant d'avoir pu éviter le tirage au sort en médecine et en droit.*

L'idéalisme républicain cultive ses mythes dont celui, bien ancré dans notre société, qui consiste à faire croire à chaque bachelier que, quelles que soient ses compétences, il pourra accéder à toutes les filières universitaires et y réussir. La réalité est toute autre !

> *Doit-on continuer à accepter ce gâchis social en se cachant derrière un pseudo-mythe de l'égalité, qui au bout du compte produit l'exclusion des plus fragiles ?*

Ces jours-ci en effet, les futurs bacheliers prennent connaissance, via l'opaque système Admission post-bac (APB), des résultats d'affectation aux formations. Pour celles dites « en tension », parce qu'elles sont très prisées par les

étudiants, la sélection prend la forme d’un tirage au sort ! […]

On ne repart pas de zéro en accédant à l’université, on y consolide ses acquis pour acquérir de nouvelles compétences. Les lycéens et leurs familles ont droit à la transparence et au langage de vérité. […]

Il est irresponsable de laisser croire à un lycéen qu’il peut s’inscrire dans la filière de son choix sans aucun prérequis et sans se soucier de son insertion professionnelle à terme ! Qui peut croire qu’un jeune peut réussir en langues sans avoir un bagage conséquent acquis durant ses années de lycée ? Ce n’est pas parce que le droit n’est pas (encore) enseigné au lycée que cette matière est accessible sans de solides bases de culture générale, en français ou en méthodologie ! […]